



QUESTIONS-RÉPONSES PHASE ÉTUDES

Document à destination des collectivités

Le questions-réponses vous donne les principaux éléments de réponses à apporter aux habitants. Il ne doit pas être diffusé en l'état.

Vous souhaitez communiquer dans votre bulletin municipal ?

Contactez ADN à communication@sm-adn.fr

Q1 : Quel est le périmètre de la poche déployée ?

Le périmètre précis de la zone géographique déployée va être affiné grâce aux études terrain en cours de réalisation. Le périmètre définitif ne sera connu qu'à l'achèvement de ces études (soit dans 12 à 18 mois environ). Pour savoir si votre administré est concerné par ce déploiement, demandez lui de tester son adresse sur l'outil d'éligibilité «A quand la fibre chez moi ?»

<https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

Q2 : Quand la fibre sera-t-elle disponible ?

Avant de pouvoir souscrire une offre fibre, plusieurs étapes doivent être franchies.



Une fois les études terminées (12 à 18 mois), les travaux de déploiement du réseau seront réalisés (étape 2). Ils durent 6 à 9 mois environ. Le réseau public ADN sera ensuite commercialisé auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (étape 3). Cette étape dure 3 mois. Les offres fibre seront par la suite disponibles (étape 4), soit environ 24 mois après le lancement des études.

Q3 : Que se passe-t-il pendant la phase Etudes ?

Les entreprises missionnées par ADN vont relever les adresses de tous les logements et vont repérer et vérifier l'état des réseaux électriques et téléphoniques existants, principaux supports du déploiement de la fibre optique. Dans ce cadre, elles pourront être amenées à contacter vos administrés en direct, prendre des photos, relever les noms sur les boîtes aux lettres.

Ces entreprises ou l'exploitant du réseau public ADTIM FTTH pourront également solliciter vos administrés pour signer deux type de conventions :

- Soit une convention de passage, lorsque le réseau passera sur un terrain privé ou en façade d'une habitation ;
- Soit une convention d'accès pour les immeubles collectifs ou lotissements privés. La signature d'une convention d'accès entre ADTim FTTH et le propriétaire ou syndic de copropriété est indispensable pour nous permettre déployer la fibre.

En phase Etudes, il n'y a pas de démarchage à domicile ou de demande de paiement pour le raccordement à la fibre optique. Dans le cas contraire, il s'agit probablement d'une escroquerie.

Q4 : Comment connaître son éligibilité à la fibre optique ?

Il faut attendre la date d'ouverture commerciale du secteur déployé pour savoir si une habitation est éligible à la fibre optique. A cette date, il faudra tester l'éligibilité de l'adresse sur l'outil «A quand la fibre chez moi?» <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

Si le résultat est «Raccordement possible», l'adresse est éligible à la fibre et le foyer pourra souscrire un abonnement auprès d'un opérateur FAI disponible sur le réseau public ADN.

Dans le cas contraire, il faudra suivre la procédure correspondante au résultat du test.

Pour toutes questions, une hotline est disponible au 04 82 48 00 18 (prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h à 20h) et une Foire aux Questions d'ADN à l'adresse :

<https://www.ardechedromenumerique.fr/faq>

Q5 : Quels seront les opérateurs présents sur le réseau ?

Le réseau public ADN est ouvert à tous les opérateurs qui le souhaitent dans les mêmes conditions de neutralité. La liste des opérateurs Grand Public est disponible sur :

<https://www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public>

L'arrivée des opérateurs sur le réseau public dépend de leurs propres stratégies d'ouvertures commerciales, il est possible que tous les opérateurs ne soient pas disponibles dès l'ouverture commerciale de votre secteur.

Q6 : Combien coûte le raccordement ?

Le raccordement d'un logement est gratuit car il est financé par les collectivités et l'État. Néanmoins, certains opérateurs peuvent proposer des prestations complémentaires payantes pour la mise en service des équipements, des prestations non obligatoires, qu'il appartient à chacun d'accepter. Renseignez-vous auprès des différents Fournisseurs d'Accès Internet pour connaître les offres disponibles.

Q7 : Quels sont les prix des abonnements fibre ?

Il n'y aura pas de différence de tarif majeure par rapport aux offres ADSL qui dominent le marché aujourd'hui (pour l'offre de base). D'ailleurs, les offres fibre proposées par les opérateurs sont de l'ordre de 40 €. Le montant varie en fonction des opérateurs et des services inclus. Il est nécessaire de comparer les offres avant de faire un choix.

